



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 20 septembre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite au comité sécheresse du 3 septembre, une analyse de cyanobactéries sur le Lac de la Liez a été demandé par l'exploitant dans le cadre d'un contrôle sanitaire volontaire.

Un prélèvement a eu lieu le 5 septembre dernier, le laboratoire a communiqué les résultats le 9 septembre.

Ces derniers montrent une présence de cyanobactéries à 100 000 cellules/mL, soit au niveau de la valeur de référence mais ne présentant pas de risque sanitaire.

En conséquence, la baignade n'a pas été interdite.

Si de nouvelles analyses montraient une aggravation des résultats, les services de l'Etat demanderaient au maire de prendre un arrêté, dans le cadre de ses pouvoirs de police, interdisant la baignade et la consommation du poisson pêché.

Dans l'attente, il est déconseillé de consommer le poisson pêché sur ce plan d'eau.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55